

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 15 mars 2023 à 15 h 00, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Julien Normand	Préfet suppléant et maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Michel Desbiens	Maire de Baie-Comeau
M <sup>me</sup>	Michelle Martin	Mairesse de Pointe-Lebel
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Christian Malouin	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Raymond Lavoie	Maire de Ragueneau
M <sup>me</sup>	Lise Fortin	Directrice générale et greffière-trésorière
M <sup>me</sup>	Catherine Martel	Directrice administrative

**EST ABSENT(E) :**

M.	Marcel Furlong	Préfet
----	----------------	--------

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Julien Normand, préfet suppléant et maire de Pointe-aux-Outardes procède à l'ouverture de la séance à 15 h 00 et le quorum est constaté.

Rés. 2023-37

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2023-38

**3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023.

Rés. 2023-39

**4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - FÉVRIER 2023**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de février 2023.

Rés. 2023-40

**5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Michel Desbiens, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la correspondance figurant sur la liste 2023-03.

## **6. AFFAIRES COURANTES**

Rés. 2023-41

### **6.1 Autorisation du paiement des comptes - Février 2023**

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes pour le mois de février 2023 :

- de la MRC de Manicouagan pour un montant total de 502 971,84 \$
- de la gestion foncière pour un montant total de 63,00 \$
- du TNO de la Rivière-aux-Outardes pour un montant total de 7 368,04 \$

Rés. 2023-42

### **6.2 Vente de bâtiment pour défaut de paiement de loyer**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires ou confisqués, RLRQ, ch. T-8.1, r. 2, la MRC peut disposer d'un bâtiment ou d'une amélioration d'une valeur inférieure à 5 000 \$ qui est excédentaire ou qui a été confisqué en sollicitant des soumissions;

CONSIDÉRANT qu'un appel de soumissions, pour la vente d'un bâtiment, a été publié dans les éditions du 1<sup>er</sup> et du 15 février 2023 du journal le Manic;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenue le 6 mars 2023 à 11 heures à la MRC de Manicouagan.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu de procéder à la vente du bâtiment situé sur le terrain suivant :

Terrain numéro 0960-25-9182.32 situé en territoire public intramunicipal (TPI) de la municipalité de Pointe-Lebel à monsieur Jean-Marc Hins, domicilié à Pointe-Lebel, pour la somme de 25 900 \$.

Rés. 2023-43

### **6.3 Mandat à la FQM - Fourniture de services d'accompagnement en vue de la participation de la MRC à des projets de production d'énergie renouvelable**

CONSIDÉRANT que la MRC peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que la FQM a notamment pour mission de favoriser le développement économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que les services ainsi offerts par la FQM servent à mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès de la participation du milieu local au sein des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable découlant d'appels d'offres lancés par Hydro-Québec ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable élaborés pour répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec par le biais d'appels d'offres ou tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC désire mettre en place l'environnement structurel, procédural et technique lui permettant de participer à de tels projets et, à cette fin, désire retenir les services de la FQM;

CONSIDÉRANT l'engagement de la FQM de mettre en place des services d'accompagnement et de soutien neutres de façon à éviter tout conflit d'intérêts, l'offre de service de la FQM s'adressant à de nombreuses MRC toutes susceptibles de participer à des processus d'appels d'offres ou d'autres modes d'acquisition utilisés par Hydro-Québec pouvant être concurrents;

CONSIDÉRANT les tarifs soumis par la FQM en contrepartie des services rendus, tel qu'il appert du contrat à intervenir entre les parties.

Sur motion de madame Michelle Martin, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan retienne les services de la FQM pour lui permettre d'établir l'environnement propice à sa participation à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable afin de répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec dans le cadre d'appels d'offres ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

Que le préfet, M. Marcel Furlong, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de services avec la FQM;

Que la directrice générale, M<sup>me</sup> Lise Fortin, soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat de services à être signé avec la FQM;

Que les frais ainsi engagés soient puisés à même les redevances sur les ressources naturelles en fin d'année si requis.

Rés. 2023-44

#### **6.4 Assurances collectives - Aéroport de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que le régime d'assurances collectives de l'aéroport de Baie-Comeau vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2023;

CONSIDÉRANT la tarification proposée par le régime des Chambres de commerce.

Sur motion de monsieur Christian Malouin, il est proposé et unanimement résolu d'accepter la proposition de renouvellement du régime d'assurances collectives de l'aéroport de Baie-Comeau, reçue par le régime des Chambres de commerce, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, le tout conformément aux taux soumis dans leur proposition du 17 janvier 2023, laquelle représente une augmentation de 0,46 %.

Rés. 2023-45

### **6.5 Rapport d'activités 2022 - Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue le 31 mars 2020 entre le MAMH et la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 40 de ladite entente, la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Sur motion de monsieur Michel Desbiens, il est proposé et unanimement résolu :

- Que le conseil de la MRC de Manicouagan adopte le rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre du Fonds régions et ruralité;
- Que ledit rapport soit déposé sur le site web de la MRC et transmis au MAMH.

Rés. 2023-46

### **6.6 Adoption des priorités d'intervention 2023-2024 - Fonds régions et ruralité**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intervenue avec le MAMH relativement au Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de Manicouagan doit, afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, déterminer ses priorités d'intervention annuelles et les transmettre au MAMH.

Sur motion de madame Michelle Martin, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), détermine les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2023-2024 :

- Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification, de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises par le biais d'ID Manicouagan (CLD);
- Soutenir le développement rural dans les municipalités locales de son territoire. Pour la ville de Baie-Comeau, seul le territoire hors du périmètre urbain est concerné;
- Mobiliser la communauté et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans la ville de Baie-Comeau;

- Promouvoir et soutenir les organismes oeuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des arts et de la culture, du transport, de l'agroalimentaire, du recrutement et de la rétention de la main-d'oeuvre, ainsi que la jeunesse;
- Participer et collaborer aux échanges avec les MRC et les différents ministères et organismes afin de convenir des ententes sectorielles de développement.

Rés. 2023-47

### 6.7 Engagement - Opérateur-mécanicien

CONSIDÉRANT que par la résolution 2022-241, le conseil des maires a confirmé l'engagement de monsieur Frédéric Dupuis à titre d'opérateur-mécanicien dont la date d'entrée en fonction demeurerait à déterminer.

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu de fixer au 11 avril 2023 la date d'embauche et d'entrée en fonction de Monsieur Dupuis. Les autres conditions prévues à la résolution 2022-241 demeurent applicables.

Rés. 2023-48

### 6.8 Représentants de la MRC sur différents comités

CONSIDÉRANT que les mandats de certains représentants de la MRC sur les différents comités sont échus et qu'il y a lieu de revoir l'ensemble des comités compte tenu des récentes élections municipales dans les municipalités de Pointe-Lebel, Chute-aux-Outardes et à la ville de Baie-Comeau.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan procède aux nominations suivantes, à savoir :

Comités	Représentants	
Agence de mise en valeur des forêts privées	Jean-Yves Bouffard	Élu
Assemblée des MRC de la Côte-Nord	Marcel Furlong	Préfet
	Michel Desbiens	Maire ville centre
	Lise Fortin	Directrice générale
Bureau des délégués (cours d'eau)	Marcel Furlong	Préfet
	Michel Desbiens	Maire ville centre
	Steeve Grenier	Élu
CAUREQ c.a.	Étienne Baillargeon	Élu
Comité consultatif agricole	Julien Normand	Élu
	Raymond Lavoie	Élu
	Daniel Harvey	UPA
	Steve Berthiaume	UPA
	Frédéric Dallaire	UPA
	Tania Boudreau	Dév. régional

Comité consultatif d'urbanisme	Christian Malouin	Élu
	Yves Tremblay	ZEC
	Pierre Picard	Villégiateur
	Réneald Savard	Villégiateur
	Vacant	Villégiateur
	Jean-Philippe Leclerc	Autre secteur
	René Labrosse	Autre secteur
Comité multiressources	Marcel Furlong	Élu
	Julien Normand	Élu
	Michel Desbiens	VBC
	André Boulianne	Faune
	Annie Cloutier	Dév. économique
	Jean-Philippe Leclerc	Forestier
	Vacant	Tourisme
	Vacant	Environnement
	Michael Cosgrove	Éducation
	Daniel Harvey	Agricole
	Vacant	Industriel
	Vacant	Représentant autochtone
	Mathieu Cyr	MRNF
Comité de sécurité publique (CSP)	Marcel Furlong	Préfet
		VBC
		VBC
		VBC
	Raymond Lavoie	Élu municipalité rurale
	Jean-Yves Bouffard	Élu municipalité rurale
	Michelle Martin	Élu municipalité rurale
Daniel Turgeon	SQ	
Fondation économique Manicouagan (FEM)	Marcel Furlong	Préfet
Comité directeur OVT-FRR-1 Comité régional de sélection	Marcel Furlong	Préfet
	Michel Desbiens	Maire ville centre
Comité de sécurité civile (CSC)	Marcel Furlong	Préfet
	Lise Fortin	Directrice générale
	Catherine Martel	Directrice administrative
	Philippe Poitras	Directeur de la gestion foncière
	Benoit St-Amand	Directeur financier
	Valérie Émond	Conseillère en sécurité civile MSP
	Éric Gosselin	Capitaine aux opérations SSI VBC

Organisation de sécurité civile (OSC)	Lise Fortin	Directrice générale
	Catherine Martel	Directrice administrative
	Benoit St-Amand	Directeur financier
	Nadia Potvin	Directrice des services aéroportuaires
	Philippe Poitras	Directeur de la gestion foncière
	Jacinthe Maloney	Directrice à l'aménagement et à l'urbanisme
	Marie-Luce Pelletier Legros	Coordonnatrice aux communications
Comité consultatif et d'analyse des projets FQIS	Lise Fortin	MRC de Manicouagan
	Andrée Gendron	ID Manicouagan
	Annie Cloutier	ID Manicouagan
	Michel Savard	Table des groupes populaires
	Kim Lavoie	Centraide
	Doris Rochette	Cité des bâtisseurs
ID Manicouagan c.a.	Marcel Furlong	Préfet
	Julien Normand	Préfet suppléant
ID Manicouagan PSPS – comité aviseur	Michelle Martin	Péninsule
	Steeve Grenier	Panorama
	Catherine Martel	MRC
	Annie Cloutier	ID Manicouagan
	Andrée Gendron	ID Manicouagan
RGMRM	Marcel Furlong	Observateur
RGMRM, comité de vigilance	Julien Normand	Élu
SADC Manicouagan, c.a.	Jean-Yves Bouffard	Élu
Table des partenaires pour la mise en œuvre du plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier - MFFP	Marcel Furlong	Préfet
	Philippe Poitras	Substitut
TGIRT	Philippe Poitras	Représentant MRC
	Jacinthe Maloney	Substitut MRC
URLS	Michel Desbiens	Élu

Rés. 2023-49

### **6.9 Répartition de l'enveloppe 2023 de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants**

CONSIDÉRANT les sommes dévolues au volet soutien au développement rural dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR-2);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer la répartition budgétaire de l'enveloppe 2023 de la Politique de soutien aux entreprises (PSE) et de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) selon les paramètres déjà établis et en tenant compte du décret de population de 2023.

Sur motion de madame Michelle Martin, il est proposé et unanimement résolu d'adopter la répartition budgétaire de l'enveloppe 2023 du FRR-2 réservée au Soutien aux entreprises et Soutien aux projets structurants, pour un montant de 455 671 \$, et ce, selon le tableau ci-joint;

Que soit confié au comité d'investissement l'analyse des projets soumis, ainsi que la sélection des bénéficiaires dans le cadre du volet « soutien aux entreprises », pour lequel un montant de 100 000 \$ a été réservé pour le volet rural et 20 705 \$ pour le volet urbain.

Rés. 2023-50

#### **6.10 Dépôt devis FRR - Volet 3 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

CONSIDÉRANT que la MRC bénéficie d'une contribution financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de 1 208 015 \$ sur cinq (5) ans dans le cadre du Volet 3 « Projets Signature Innovation » du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la contribution financière, humaine ou matérielle complémentaire requise de la MRC au montant total de 241 603 \$;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu le 23 août 2022 avec le MAMH relativement à la démarche de définition du projet de « Signature Innovation » de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a complété ladite démarche et le devis des travaux relatifs à son projet « Signature Innovation », préalable à la conclusion d'une entente avec le MAMH pour sa réalisation;

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu :

- que le conseil de la MRC de Manicouagan dépose à la direction régionale du MAMH le devis des travaux de son projet Signature Innovation « Manicouagan, Terre de visionnaires ».
- que la contribution financière, humaine ou matérielle de la MRC, au montant de 241 603 \$, soit puisée à même l'enveloppe du FRR - Volet 2.
- que le préfet, M. Marcel Furlong, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Manicouagan, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Rés. 2023-51

#### **6.11 Soutien au projet d'Ecotel dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour la large bande du CRTC (route 389)**

CONSIDÉRANT le programme « Fonds pour la large bande du CRTC » qui a pour objectif de desservir l'ensemble du territoire canadien en couverture mobile;



CONSIDÉRANT qu'Ecotel déposera un projet de déploiement de fibre optique tout au long de la route 389, entre Baie-Comeau et Goose Bay, permettant de rejoindre 16 sites de tours existantes afin d'y installer les équipements nécessaires pour la génération de puissance ainsi que des antennes (LTE/5G), et ce, afin d'offrir la mobilité cellulaire aux automobilistes sur cette route;

CONSIDÉRANT que dans son analyse des projets déposés, le CRTC considère favorablement l'appui des collectivités visées.

Sur motion de monsieur Michel Desbiens, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires appuie le dépôt du projet d'Ecotel dans le cadre du programme « Fonds pour la large bande du CRTC ».

Rés. 2023-52

#### **6.12 Soutien au projet de TELUS dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour la large bande du CRTC (route 138)**

CONSIDÉRANT le programme « Fonds pour la large bande du CRTC » qui a pour objectif de desservir l'ensemble du territoire canadien en couverture mobile;

CONSIDÉRANT que Telus envisage le dépôt de projets permettant la fourniture de réseau cellulaire sur huit tronçons de la route 138, entre Baie-Comeau et Baie-Trinité;

CONSIDÉRANT que dans son analyse des projets déposés, le CRTC considère favorablement l'appui des collectivités visées.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires appuie le dépôt du projet de TELUS dans le cadre du programme « Fonds pour la large bande du CRTC ».

Rés. 2023-53

#### **6.13 Modification de la politique de soutien aux entreprises (PSE)**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2020-180, le conseil des maires a adopté la Politique de soutien aux entreprises, et ce, conformément à l'entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, signée entre la MRC de Manicouagan et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite politique afin d'y apporter les modifications suivantes :

Article 3.5.1. se lit dorénavant comme suit : Le montant maximal des investissements effectués à même le FLS dans une même entreprise ou société ou dans une entreprise ou société du même groupe (groupe ayant le sens conféré par la Loi sur les valeurs mobilières) est CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$).

Article 3.7. Modification des taux d'intérêts du FLI et du FLS :

Taux de base égal FLI - FLS

<b>RISQUE</b>	<b>FLI</b>	<b>FLS</b>	<b>Taux pondéré</b>
RISQUE TRÈS FAIBLE	5.00 %	5.00 %	5.00 %
RISQUE FAIBLE	6.00 %	6.00 %	6.00 %
RISQUE MOYEN	7.00 %	7.00 %	7.00 %
RISQUE ÉLEVÉ	9.00 %	9.00 %	9.00 %
RISQUE TRÈS ÉLEVÉ	11.00 %	11.00 %	11.00 %

Sur motion de monsieur Christian Malouin, il est proposé et unanimement résolu d'adopter la Politique de soutien aux entreprises telle que présentée et qu'elle soit déposée sur le site WEB de la MRC et transmise au MAMH, et ce, à titre informatif.

Rés. 2023-54

#### **6.14 Demande de financement / Magazine Roadtrip Côte-Nord 2023**

CONSIDÉRANT le projet des Éditions Nordiques, lequel consiste à produire un magazine touristique afin de promouvoir la région Côte-Nord sur le marché québécois à l'été 2023;

CONSIDÉRANT que ce magazine, tiré à 60 000 copies, proposera des reportages journalistiques sur les forces propres à la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que toutes les MRC de la région sont sollicitées pour participer à ce projet, par l'achat d'une page publicitaire afin de faire la promotion de leur territoire respectif et de leurs principaux attraits touristiques.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC de Manicouagan participe à ce projet de magazine touristique régional par l'achat d'une page publicitaire, au coût de 2 100 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur financier à approprier la somme requise au fonds réservé à la promotion du territoire.

Rés. 2023-55

#### **6.15 FRR-4 Soutien à la vitalisation / Vers l'accessibilité universelle au Phare de Pointe-des-Monts**

CONSIDÉRANT le projet de la Corporation de promotion et de développement du site du phare historique de Pointe-des-Monts, lequel consiste à développer une nouvelle offre aux personnes avec des limitations ou autres problèmes ne leur permettant pas de monter dans le phare, mais aussi par le biais de médiation hors les murs (scolaire, aînés et autres publics) permettant ainsi d'accroître les revenus autonomes de la corporation;

CONSIDÉRANT la réalisation de la première phase du projet, soutenue par le Fonds culturel Manicouagan, qui a notamment permis la captation d'images du phare à 360 degrés;

CONSIDÉRANT que la seconde phase du projet, préalablement autorisée par le conseil dans le cadre de la PSPS volet rural, consiste à mettre à la disposition des visiteurs un écran tactile ou des casques de réalités virtuelles, permettant une médiation numérique et humaine, et ce, depuis le site du phare ou tout autre lieu puisque l'expérience sera transportable;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 68 467 \$, est recommandé positivement par le comité de vitalisation.

Sur motion de madame Michelle Martin, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise le directeur financier à verser à la Corporation de promotion et de développement du site du phare historique de Pointe-des-Monts un montant de 30 000 \$ à partir du Fonds régions et ruralité - Volet 4.

Rés. 2023-56

#### **6.16 FRR-4 Soutien à la vitalisation / Aménagement d'une salle d'activités de plein air et création de la Fête de la pêche blanche de Ragueneau**

CONSIDÉRANT le projet du Club Taillardat inc., lequel consiste à aménager une salle d'activités axées sur le plein air dans son garage actuel situé au lac Taillardat et de créer la fête annuelle de la pêche blanche de Ragueneau;

CONSIDÉRANT que cette initiative permettra de diversifier l'offre d'activités sur le territoire de Ragueneau et des environs, d'initier les jeunes à la pêche sportive et de faire bouger les gens qui profiteront d'une fin de semaine de plein air;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 84 959 \$, est recommandé positivement par le comité de vitalisation.

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise le directeur financier à verser au Club Taillardat inc. un montant de 76 463 \$ à partir du Fonds régions et ruralité - Volet 4, et ce, conditionnellement à l'engagement du Club Taillardat inc. à réaliser l'activité de la Fête de la pêche blanche pour un minimum de trois ans et de tenir celle-ci à une autre date que l'activité de pêche sur glace organisée dans le cadre de la semaine de relâche.

Rés. 2023-57

#### **6.17 FRR-4 Soutien à la vitalisation / Distillerie Québec North Shore Distillery inc.**

CONSIDÉRANT le projet de Distillerie Québec North Shore Distillery inc., lequel consiste à procéder à la réfection de la toiture du bâtiment appartenant à l'entreprise;

CONSIDÉRANT que cette initiative permettra de pérenniser les actifs de l'entreprise et de poursuivre le développement de celle-ci en offrant des visites guidées de la distillerie;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 224 201 \$, est recommandé positivement par le comité de vitalisation.

Sur motion de monsieur Christian Malouin, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise le directeur financier à verser à Distillerie Québec North Shore Distillery inc., un montant de 100 000 \$ à partir du Fonds régions et ruralité - Volet 4, et ce, conditionnellement à la confirmation de la structure financière.

## **7 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Rés. 2023-58

### **7.1 Règlement 2023-01 Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 30 décembre 2016, de l'actuel PGMR de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté, le 15 décembre 2021, par sa résolution 2021-223, son projet de PGMR;

CONSIDÉRANT que conformément à la LQE, la MRC a tenu une consultation publique et a apporté, le cas échéant, des modifications à son projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus;

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC a émis le 24 août 2022 un avis à l'effet que le projet de PGMR n'était pas conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que, conformément à la LQE, la MRC a remplacé le projet de PGMR jugé non-conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées;

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC a émis le 23 janvier 2023 un avis confirmant que le projet de PGMR modifié est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR de la MRC de Manicouagan entre en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 15 février 2023.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'adopter le présent règlement portant le numéro 2023-01.

Le règlement 2023-01 est considéré aux fins du procès-verbal comme étant ici au long récité et se réfère en annexe du livre des délibérations et au livre des règlements. (p.1649 et 1650)

Ce règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Les affaires nouvelles sont fermées.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Serge Deschênes s'interroge sur les points suivants :

- Mandat à la FQM - Fourniture de services d'accompagnement en vue de la participation de la MRC à des projets de production d'énergie renouvelable
- FRR-4 Soutien à la vitalisation - Distillerie Québec North Shore Distillery inc.

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants:

- Mandat à la FQM - Fourniture de services d'accompagnement en vue de la participation de la MRC à des projets de production d'énergie renouvelable
- Soutien au projet d'Ecotel dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour la large bande du CRTC (route 389)
- Soutien au projet de TELUS dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour la large bande du CRTC (route 138)
- FRR-4 Soutien à la vitalisation - Aménagement d'une salle d'activités de plein air et création de la Fête de la pêche blanche de Ragueneau
- Fonds régions et ruralité -Volet 4 - Soutien à la vitalisation

Rés. 2023-59

## **10 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 49.

---

JULIEN NORMAND  
MAIRE

---

LISE FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

JULIEN NORMAND  
MAIRE

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6**

---

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 MARS 2023 À 15 H 00  
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - FÉVRIER 2023**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1. Autorisation du paiement des comptes - Février 2023
  - 6.2. Vente de bâtiment pour défaut de paiement de loyer
  - 6.3. Mandat à la FQM - Fourniture de services d'accompagnement en vue de la participation de la MRC à des projets de production d'énergie renouvelable
  - 6.4. Assurances collectives - Aéroport de Baie-Comeau
  - 6.5. Rapport d'activités 2022 - Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2
  - 6.6. Adoption des priorités d'intervention 2023-2024 - Fonds régions et ruralité
  - 6.7. Engagement - Opérateur-mécanicien
  - 6.8. Représentants de la MRC sur différents comités
  - 6.9. Répartition de l'enveloppe 2023 de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants
  - 6.10. Dépôt devis FRR - Volet 3 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
  - 6.11. Soutien au projet d'Ecotel dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour la large bande du CRTC (route 389)
  - 6.12. Soutien au projet de TELUS dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour la large bande du CRTC (route 138)

**6.13.** Modification de la politique de soutien aux entreprises (PSE)

**6.14.** Demande de financement / Magazine Roadtrip Côte-Nord 2023

**6.15.** FRR-4 Soutien à la vitalisation / Vers l'accessibilité universelle au Phare de Pointe-des-Monts

**6.16.** FRR-4 Soutien à la vitalisation / Aménagement d'une salle d'activités de plein air et création de la Fête de la pêche blanche de Ragueneau

**6.17.** FRR-4 Soutien à la vitalisation / Distillerie Québec North Shore Distillery inc.

## **7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**7.1.** Règlement 2023-01 Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**